

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation de Carine Carvalho – Sommes-nous bien armé·e·s contre les effets dévastateurs de la « fast-fashion » ?

Rappel de l'interpellation

Dans le monde, on n'a jamais autant (mal) fabriqué — et consommé — de vêtements qui, pour une très grande partie, finissent rapidement à la poubelle. La mode connaît une accélération phénoménale depuis une dizaine d'années, avec des collections renouvelées en permanence et produites en un temps record. Une consommation effrénée dans tous les coins de la planète, la fast-fashion.

Une des caractéristiques de la fast-fashion est que les fabricants se focalisent sur des styles qui vieillissent mal, avec une qualité médiocre et des prix de production très bas grâce à des conditions de travail honteuses dans les pays du Sud. Nos villes regorgent des mêmes enseignes de vente de vêtements que toutes les villes européennes qui pratiquent, en cette période de fêtes, des hyper soldes du type Black Friday qui montrent bien le caractère jetable des pièces en vente.

En plus d'un système de production et de vente basé sur l'exploitation des travailleuses et des travailleurs¹, l'obsolescence programmée des pièces de vêtement a aussi de lourdes conséquences pour l'environnement. La rapidité des changements de collection induit une baisse de qualité des vêtements et une utilisation croissante de matières chimiques. Ceci représente un véritable défi pour le recyclage.

Nous savons que la Suisse est plutôt bonne élève en termes de recyclage. Le site web de la Fédération suisse des consommateurs² nous apprend que 95 % des habits collectés par l'organisation sont revalorisés (65 % sont revendus en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique comme seconde main; 15 % sont transformés en chiffons de nettoyage; 15 % sont mélangés à d'autres matériaux pour produire des isolants), et les 5 % restants sont détruits.

Mais la revente dans d'autres pays peut avoir un impact négatif sur leur industrie du vêtement en mettant les fabricants locaux au chômage. En plus, nous pouvons nous demander si, une fois ces vêtements revendus, ils ne se retrouveront pas tôt ou tard à la poubelle faute d'un système de recyclage efficace dans ces pays.

J'ai ainsi l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- ✂ Comment s'opère la filière de tri et de recyclage des habits achetés sur le territoire vaudois ?*
- ✂ Quel pourcentage va à la revente, quel pourcentage sera recyclé ou incinéré ?*
- ✂ Arrivons-nous à collecter dans les centres de tri une quantité équivalente de vêtements que celle mise en vente chaque année dans le canton ?*
- ✂ Quel pourcentage d'habits achetés dans le canton est revendu dans d'autres pays, notamment dans les pays du Sud ?*
- ✂ Est-ce que les organisations partenaires s'assurent qu'un circuit de recyclage soit aussi présent dans les pays de vente ?*
- ✂ De quels outils, législatifs et opérationnels, dispose le canton de Vaud pour lutter contre la surconsommation en matière de textiles ? Par exemple, est-ce que l'Etat a déjà effectué ou prévoit d'effectuer à l'avenir des actions de sensibilisation aux impacts sociaux et environnementaux de la surconsommation de vêtements ?*

Lausanne, le 25 février 2020

Carine Carvalho

¹<https://www.24heures.ch/economie/public-eye-denonce-exploitation-persistante-petites-mode/story/26982094>

²<https://www.frc.ch/vieux-habits/>

Réponse du Conseil d'Etat

Introduction et cadre légal

La notion de « fast-fashion » relève, d'une part, des tendances marketing de multiplication des collections par année et, d'autre part, de la baisse de qualité des vêtements achetés (en lien avec la baisse de leur prix de vente). La consommatrice ou le consommateur a également sa part de responsabilité en privilégiant le nouveau à la durabilité.

Le textile fait partie des déchets urbains que les cantons veillent à collecter (art. 13 al. 1 et al. 3 de l'ordonnance du 4 décembre 2005 sur la limitation et l'élimination des déchets, OLED ; RS 814.600). La gestion de ces déchets est déléguée par le canton aux communes conformément à l'art. 14 de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD ; BLV 814.11). Celles-ci mettent en place la structure nécessaire à la collecte et au traitement du textile. Elles ont également la possibilité de confier cette tâche à des organismes indépendants (art. 15 LGD) en accordant une concession du monopole.

Un appel d'offre de marché public est exigé pour le choix de ces organismes indépendants seulement si le produit de la vente des vêtements est réclamé par la commune et s'il dépasse un montant de CHF 150'000.-¹. Ces recettes sont en principe comptabilisées dans le financement de la gestion des déchets². Des recommandations sont fournies aux communes quant aux critères à prendre en compte pour le choix du prestataire de service³. Il est notamment exigé d'obtenir chaque année un inventaire du tonnage collecté dans la commune.

Il n'existe toutefois aucune disposition légale fédérale ou cantonale permettant de lutter contre la surconsommation (voir réponse à la question 6), de responsabiliser les marques sur leurs invendus ou encore d'imposer une taxe environnementale aux achats sur internet (de vêtements et chaussures).

Par ailleurs, en vertu de l'art. 15 al. 2 de l'ordonnance sur le mouvement des déchets (OMoD ; RS 814.610), les vêtements et paires de chaussures usagés peuvent être exportés sans autorisation de l'OFEV, pour autant qu'ils ne soient pas mélangés à d'autres déchets⁴. Il y a donc peu de contrôle étatique quant au devenir des vêtements à l'étranger.

Réponse aux questions

1. Comment s'opère la filière de tri et de recyclage des habits achetés sur le territoire vaudois ?

Dans le Canton de Vaud, plus de **5'100 tonnes** de textile ont été collectées par les collectivités publiques en 2019, soit près de **6.4 kg par habitant-e du canton**⁵. Ce sont principalement deux œuvres d'entraide, Texaid et Démarche-Textura (une organisation vaudoise) qui organisent le ramassage du textile pour les communes. D'autres organismes caritatifs s'associent à la collecte sans prendre en charge les habits : Texaid ou Démarche-Textura leur reversent une part des recettes de la vente afin de financer leurs activités sociales.

A cela s'ajoutent les vêtements apportés directement dans les organisations sociales et les boutiques de seconde main (CSP, Armée du Salut, Emmaüs, Caritas, La Croix-Rouge, Ateapic etc.).

Une fois collectés, les sacs de vêtements sont acheminés par train ou camion vers des centres de tri où le textile est, pour une part, reconditionné sans tri pour être vendu en lots « originaux ». Pour l'autre part, il est trié sur place pour des lots plus sélectifs demandés par les clients (exemple : « vêtements homme été »). Démarche-Textura fournit ainsi ses 7 boutiques vaudoises et sa boutique en ligne. Texaid ne disposant pas de boutique en Suisse revend la majeure partie de son tonnage de collecte à l'étranger. Les organisations caritatives parties prenantes de Texaid⁶ reçoivent des vêtements usagés par leurs propres canaux de collecte.

La vente des lots de vêtements se fait soit à des intermédiaires soit directement aux grossistes localisés en Europe, Afrique du Nord, Proche-Orient et parfois Asie. Les critères de sélection des grossistes, propres à l'organisme d'entraide, comprennent notamment une appréciation de leur fiabilité (voir question 5), la possibilité d'écouler les volumes collectés et le prix proposé pour les lots.

Les vêtements inaptes à la revente sont transformés en chiffons de nettoyage pour l'industrie et les garages ou encore envoyés à l'effilochage pour produire des isolants notamment pour les voitures. Ces deux étapes de

¹ Autorité intercantonale pour les marchés publics (AIMP), [Valeurs seuils 2020-2021](#)

² Association Suisse Infrastructures Communales (ASIC) [Fiche Collecte de textiles](#)

³ COSEDEC, [Guide pour les communes](#)

⁴ OFEV, [Exportation des biens de consommation](#)

⁵ Statistiques communales 2019 – www.vaud-stat-dechets.ch

⁶ Branches suisses de la Croix-Rouge, Solidar, Caritas, Kolping, L'Entraide Protestante et Secours suisse d'hiver

valorisation de la matière, généralement effectuée hors de Suisse, permettent de réduire au maximum la part considérée comme déchet.

2. *Quel pourcentage va à la revente, quel pourcentage sera recyclé ou incinéré ?*

Comme mentionné dans l'interpellation, **60-65% du textile collecté peut-être revendu**¹ comme habits de seconde main. Le volume restant est valorisé pour sa matière à hauteur de **15% en chiffons de nettoyage et 15% pour l'effilochage (isolant)**. Le reliquat de **5-10%**, qui se constitue principalement des corps étrangers (poubelles, gravats, déchets électroniques) et des vêtements souillés non utilisables (contaminés, mouillés/moisés etc.), est destiné à **l'incinération**. En Suisse, ce dernier est valorisé dans les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD).

Concernant la revente (60-65%), seuls 20% trouvent acheteurs en Suisse. En effet, le marché de seconde main est encore relativement marginal et au-delà de ce pourcentage, les habits, même de bonne qualité, ne trouvent pas preneur. Le reste (45%) est vendu à l'étranger par des grossistes comme habits de seconde main.

3. *Arrivons-nous à collecter dans les centres de tri une quantité équivalente de vêtements que celle mise en vente chaque année dans le canton ?*

Il est estimé que les Suisses achètent entre 15 et 18 kg de textile et vêtements par an et **par habitant-e**² pour une collecte de textile usagé de 6.5 kg par personne et par an³. Le chiffre de **6.4 kg de textile collecté par Vaudois-e-s** est donc cohérent avec le poids annoncé pour la Suisse. Il ne s'agit ici que du tonnage venant de la collecte publique. Certaines chaînes de prêt-à-porter collectent en magasin des sacs de vêtements et chaussures usagés en vue de leur recyclage ; en échange desquels, le consommateur obtient un bon d'achat dans le magasin. Ces magasins ont un partenariat avec l'entreprise *I:CO*⁴ qui envoie les sacs en Allemagne pour suivre le même processus de tri, revente et recyclage.

Par ailleurs, une quantité non négligeable d'habits sont donnés à des membres de la famille, vendus de particuliers à particuliers sur des sites spécialisés ou encore apportés aux magasins de seconde main. D'autres pièces sont envoyées directement à l'incinération (trop usagées ou raison émotionnelle telle qu'un décès).

On peut donc conclure qu'environ 40% des vêtements vendus sont collectés mais que ce rapport est vraisemblablement plus élevé du fait d'initiatives privées pour lesquelles le recueil de données n'est pas possible.

4. *Quel pourcentage d'habits achetés dans le canton est revendu dans d'autres pays, notamment dans les pays du Sud ?*

La traçabilité entre les vêtements achetés géographiquement dans le canton et ceux collectés et revendus à l'étranger est difficilement estimable au vu des multiples sources d'achat des consommatrices et consommateurs vaudois-e-s. Aucune statistique officielle sur cette information n'est disponible. Toutefois, d'après Texaid et Démarche Textura, sur le total des habits collectés, environ 45% sont finalement vendus à l'étranger sur le marché de la seconde main (réutilisation en tant qu'habits). Par ailleurs, les transformations en chiffons d'essuyage et l'effilochage (recyclage de la matière) sont en général effectués à l'étranger. Au total, près de 80% du textile collecté est revendu dans d'autres pays.

¹ Texaid, Rapport sur le Développement durable 2017, p24

² [Guide des achats professionnels responsables](#) et Swiss Textiles, Annual Report 2015

³ Statistiques des déchets (2018) : <https://www.bafu.admin.ch>

⁴ <https://www.ico-spirit.com/fr/>

5. *Est-ce que les organisations partenaires s'assurent qu'un circuit de recyclage soit aussi présent dans les pays de vente ?*

D'après les responsables de Démarche Textura et de Texaid, le sérieux des grossistes acheteurs est jugé en amont du contrat sur la base des discussions entre les interlocuteurs, photos des installations de tri, éventuelle visite et contacts réguliers. Les clients doivent en outre disposer des permis appropriés à cette activité. Les contrats pour l'exportation des textiles collectés respectent la législation suisse et européenne.

Il leur est en général possible de savoir si l'acheteur est un intermédiaire et dans ce cas, connaître le nom de l'acquéreur « suivant ». Au-delà, il est quasiment impossible de suivre la chaîne de revente des lots et encore moins d'influer sur leur devenir.

L'exportateur doit s'assurer que les déchets sont exportés en vue d'une valorisation (art. 15 al. 2 OMoD) et que celle-ci est respectueuse de l'environnement (art. 15 al. 4 OMoD).

Les grossistes à l'étranger disposent des circuits pour valoriser la matière des vêtements impropres à la vente directe car celle-ci a également une valeur marchande en tant que chiffon ou isolant. Il est toutefois difficile de savoir ce qu'il advient des déchets finaux (5-10%) dans les pays de vente.

6. *De quels outils, législatifs et opérationnels, dispose le Canton de Vaud pour lutter contre la surconsommation en matière de textiles ? Par exemple, est-ce que l'Etat a déjà effectué ou prévoit d'effectuer à l'avenir des actions de sensibilisation aux impacts sociaux et environnementaux de la surconsommation de vêtements ?*

Comme mentionné en introduction, le Canton ne dispose pas de base légale pour lutter contre la surconsommation du textile. Seul le Conseil fédéral peut interdire la commercialisation de certains produits à usage unique ou dont les substances peuvent être problématiques lors de leur élimination (art. 30a de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement, LPE ; RS 814.01).

Le Canton peut cependant mettre en avant les nombreuses initiatives privées et associatives en participant à la sensibilisation de la population aux thématiques de surconsommation, de conditions de fabrication et de recyclage des vêtements.

Depuis 10 ans, l'Etat de Vaud et les périmètres (organismes régionaux de gestion de déchets) confient une partie de leurs activités de sensibilisation à la gestion des déchets à la Coopérative romande COSEDEC. Celle-ci se charge d'intervenir dans les écoles (tous niveaux) et dans les événements publics sur des thématiques variées telles que le gaspillage alimentaire, le recyclage, la responsabilité des déchets (principe de causalité) et également l'impact du textile. Au moyen d'animations, de jeux de rôles ou quiz, COSEDEC invite à la discussion, suscite l'intérêt et donne matière à réflexion aux petits comme aux grands.

En novembre 2019, COSEDEC en partenariat avec la Fédération romande des consommateurs, l'association Fair'Act et Texaid ont organisé un atelier mode durable invitant les participantes et participants à un tour de shopping dans les adresses éthiques de Lausanne. COSEDEC anime également des ateliers dans les écoles et dans différentes manifestations en abordant spécifiquement le thème des textiles pour ouvrir la discussion sur l'impact environnemental et social de la production de vêtements et ainsi sensibiliser à une consommation responsable.

Par ailleurs, les Cantons de Vaud (Bureau de la durabilité¹) et de Genève ont édicté un Guide des achats professionnels responsables² à l'intention des acheteurs publics. Ce Guide présente des critères de développement durable (et leurs enjeux sociaux et environnementaux) à prendre en compte lors des rédactions d'appels d'offres. Une section de ce guide est consacrée aux vêtements. Il est aussi à la disposition des entreprises qui souhaiteraient adopter une démarche similaire. Le Bureau de la durabilité de l'Etat de Vaud accompagne de manière volontaire les services de l'administration et les communes vaudoises dans leurs achats de textiles pour y intégrer des critères tels que la durée de vie des produits.

Pour finir, les initiatives associatives et privées sont nombreuses dans le domaine, au niveau cantonal mais également ailleurs en Suisse. Ces initiatives méritent d'être soutenues ou coordonnées pour avoir plus d'impacts et toucher un public plus large. Le Canton de Vaud est à l'écoute des propositions et encourage au mieux ces actions.

¹ Bureau de la Durabilité, Département des institutions et du territoire, Place du Château 1, 1014 Lausanne

² <https://www.achats-responsables.ch/>

Liste non exhaustive d'associations ou d'initiatives liées à la lutte contre la « fast-fashion », la surconsommation et la valorisation du textile usagé

Conseils de la Fédération romande des consommateurs

[Atelier mode durable](#)

[Conseils pour les vêtements usagés à donner](#)

[Adresses seconde main, retouches etc.](#)

Plateformes des réparateurs de Suisse Romande

[www.reparateurs.ch](#)

[www.lausanne-repare.ch](#)

Sensibilisation à la consommation durable

[www.cosedec.ch](#)

[www.achats-responsables.ch](#)

[www.publiceye.ch/fr/thematiques/vetements](#)

[www.fairact.org](#)

[www.lausanne-envrac.ch](#)

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 juin 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean